

Les étapes de la VAE



Publié sur Réseau des GRETA d'Alsace / GIP FCIP Alsace / CFA académique (<https://www.gretanet.fr>)

Les étapes de la VAE

Etape 1 : Livret 1

Etude Personnalisée de Projet :

Cette étape est obligatoire et sert à :

- **Vérifier la faisabilité** de votre projet VAE
- **Cibler le diplôme** correspondant le mieux au contenu de votre expérience

Cette étude ne peut être réalisée que par le DAVA et se fait lors d'un entretien individuel avec l'un de nos conseillers experts.

Dépôt et recevabilité du Livret 1 :

Une commission est chargée d'examiner votre livret 1. Un **forfait de 250 euros** est demandé pour l'instruction de la recevabilité (voir rubrique « [financer votre VAE](#) »)

Une notification vous est envoyée après examen de votre demande.

Etape 2 : Livret 2

Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement à la réalisation du Livret 2 (**vivement recommandé**).

Le livret 2 est le document qui va mettre en valeur les éléments de votre expérience professionnelle en lien avec les exigences du diplôme visé.

Il est structuré en fiches, elles-mêmes composées de questions portant sur :

- Votre parcours global
- Les environnements professionnels
- Vos emplois
- Un choix d'activités en lien avec les exigences du diplôme visé.

Notre prestation : cliquer sur le lien « [Fiche de prestations d'accompagnement](#) »

Différents modes de financement possible : voir rubrique « [Financer votre VAE](#) »

Dépôt du Livret 2 :

Deux dates limites de dépôt par an : **15 janvier** et **15 septembre**

Le rectorat transmettra le livret aux membres du jury V.A.E de votre diplôme. Vous serez ensuite convoqué à un entretien avec ce jury.

Etape 3 : Jury VAE

Entretien avec le Jury VAE :

Cet entretien n'est pas un oral d'examen mais un échange professionnel. Les questions portent autant sur le livret 2 que sur d'autres aspects liés à votre métier.

Les entretiens se déroulent au rythme de deux sessions par année : **mars** et **novembre**.

Le jury est composé d'enseignants de la discipline et de professionnels du métier. La durée de ces entretiens est de 20 à 40 min.

Délibération du Jury :

Le jury prend une décision :

- Validation **totale** : obtention du diplôme
- Validation **partielle** : obtention de certains blocs de compétences
- Aucune validation

En cas de validation partielle ou de non-validation, les experts du DAVA vous proposent un **entretien conseil** (post-jury) pour vous guider dans les démarches à suivre et obtenir le reste du diplôme.

Vous avez pris votre décision et souhaitez commencer la démarche, inscrivez-vous sur le site, en [cliquant sur ce lien](#).

© 2021 GIP FCIP Alsace, réseau des GRETA, CFA académique
